

A.C.C.A. (Association Communale de Chasse Agréée)



LE BUREAU



PRESIDENT :

Fernand CHEMINADE
05.53.56.36.06
06.77.20.19.04

VICE-PRESIDENT :

Bernard AUGEAU
06.76.88.34.99

SECRETAIRE :

Frédéric PARACHOU
06.73.64.46.88

SECRETAIRE ADJOINT :

Raymond SELLIER
06.38.22.26.35

TRESORIER :

Loïc GERAUD
06.73.61.74.94

TRESORIER ADJOINT :

Jérôme CHEMINADE
06.88.61.76.78



MEMBRES :

Frédéric MICHEL
Charles TOP

PIEGEURS :

Aurélien GAUTIER 06.73.72.39.36
Jérôme CHEMINADE

Pour la saison de chasse 2020-2021, l'A.C.C.A. de Champniers-Reilhac compte 30 chasseurs. La saison de chasse commence chaque année le 15 août avec l'ouverture de la chasse au sanglier et au renard qui sont seuls à être chassés jusqu'à la mi-septembre. Au 12 septembre, commence la chasse au gros gibier en général (sanglier bien sûr, chevreuil et cervidés...) et la chasse au petit gibier (faisans, lapins...) qui est autorisée jusqu'à la fin du mois de janvier ; celle au gros gibier se prolonge jusqu'au 28 février. Le renard est un cas particulier, il se situe entre les deux catégories petit et gros gibier.

Les chasseurs peuvent pratiquer leur activité les samedis et dimanches quel que soit le gibier. Seul le petit gibier peut être chassé le mercredi.

De septembre à décembre, tous les mois, a lieu un lâcher (deux en décembre) de 20 faisans soit 5 lâchers au total pour la saison. De septembre à novembre, 30 perdreaux ont été lâchés.

Le territoire de chasse de l'A.C.C.A. de Champniers-Reilhac couvre 1828 ha. Comme pour toute Association Agréée, 10% de ce territoire doit être mis en réserve de chasse afin de préserver la faune sauvage. *Afin de respecter les mesures sanitaires imposées par la crise COVID, les concours de belote et de pétanque sont pour le moment annulés.*